

# *Le Centre Social s'engage*

*pour le territoire et ses habitants*

*Projet  
Centre  
Social  
2012-2016*



Commission Sociale  
du 10 Mai 2012



Ulamir Centre Social e Bro Glazik

## **Sommaire**

|         |  |
|---------|--|
| Page 1  | <b>Introduction</b>  |
| Page 2  | <b>1 Faisons connaissance</b>                                  |
| Page 5  | <b>2 La gouvernance</b>  |
| Page 6  | <b>3 Retour sur le bilan du précédent projet Centre Social</b> |
| Page 8  | <b>4 Diagnostic de territoire</b>                              |
|         | 41 Population et activité                                      |
|         | Habitat  |
|         | Activité économique  |
| Page 12 | 42 La vie sociale  |
|         | Les associations   |
|         | Les services et équipements                                    |
|         | Les écoles   |
| Page 15 | 43 Quelques points particuliers                                |
|         | 431 La communauté de communes                                  |
|         | 432 Agrément des Espaces Jeunes                                |
|         | 433 l'expérimentation de la tarification modulée               |
|         | 434 La vie associative et le territoire                        |
| Page 20 | <b>Synthèse du diagnostic</b>                                  |
| Page 21 | <b>5 Le projet</b>   |
|         | 51 Contribuer aux mutations du territoire                      |
|         | 52 Jeunesse  |
|         | 53 Améliorer l'accessibilité aux activités socio-éducatives    |
|         | 54 Famille   |
| Page 23 | <b>6 Partenaires, moyens, évaluation</b>                       |
| Page 26 | <b>Conclusion</b>  |
|         | <b>Annexes</b>   |

## Introduction

L'Ulamir est un arbre.

Enracinée sur un territoire constitué de 5 communes péri-urbaines,  
notre association pousse depuis 30 ans.

Elle est de plus en plus reconnue par les différents partenaires,  
pour le meilleur et pour le pire, elle est incontournable.

Avec l'enrichissement des différents projets Centre Social depuis 1996,  
l'Ulamir s'est renforcée et a déployé de nouvelles branches.

Le feuillage est dense, si dense qu'il est parfois difficile  
pour un observateur extérieur de s'y repérer.

Ce document vous y aidera en présentant un nouveau projet  
adapté au territoire et à ses mutations,  
dans la continuité des précédents agréments.

L'arbre grandit, simplement.

Mais quel arbre ?

Disons un fruitier,  
mais alors un fruitier dont la récolte  
est permanente...



## 1 Faisons connaissance

L'Union Locale d'Animation en Milieu Rural est créée le 20 décembre 1982 entre les communes de Plomelin, Pluguffan, Plonéis, et Guengat, rejointes par Plogonnec en 1992.

Depuis les années 70, les 5 communes rurales se transforment en communes péri-urbaines de façon plus ou moins marquée, rapide et contrôlée.



Définition d'une commune péri urbaine par Bauer et Roux<sup>1</sup> :

- situées en zone rurale, à moins d'une demi-heure de voiture de l'agglomération urbaine
- solde migratoire positif
- population nouvelle d'origine citadine
- proportion décroissante d'agriculteurs et d'artisans ruraux
- forte transformation du marché foncier
- forte construction de maisons individuelles
- subsistance d'un espace non-urbanisé, très largement dominant, contrairement aux banlieues qui apparaissent comme le prolongement spatial de la ville.

Ce sont les communes de Plomelin et Pluguffan qui sont les plus concernées par ce phénomène.

Il faut noter que les communes sont traversées par des voies importantes qui relient Quimper Pont-L'abbé pays bigouden, Audierne, cap sizun, Douarnenez, Locronan presqu'île de Crozon, soit plusieurs dizaines de milliers de véhicules par jour.

Au même titre que les citadins, les habitants du milieu rural sont demandeurs de structures éducatives, sociales, culturelles ou sportives.

Une petite commune ne peut seule assumer les coûts de ces structures, que ce soit en termes de fonctionnement, ou d'investissement.

De ces constats sont nées les ULAMiR, (5 en Finistère) structures intercommunales créées sous l'impulsion d'élus décidés à limiter les effets de la désertification et à préserver l'identité du monde rural.

L'Ulamir e Bro Glazik se différencie des autres car elle est limitrophe de la deuxième grande ville du département. Les actions qu'elle mène ont donc plus pour objectif de limiter les effets de "cité-dortoir" que de lutter contre la désertification. Il s'agit de proposer un certain nombre d'activités permettant aux habitants de ne pas aller systématiquement sur Quimper pour pratiquer leurs loisirs, et d'une manière plus générale de permettre aux habitants de mieux vivre leur commune. Elle travaille également sur des actions favorisant l'intégration des nouveaux habitants.

<sup>1</sup> Bauer et Roux - La ville éparpillée - Editions du seuil - 1976

Elle a pour buts : (article II des statuts)

- d'aider les associations locales dans leurs tâches d'animation,
- d'étudier les besoins dans le domaine socio-éducatif et informer les collectivités locales des réalisations souhaitables,
- d'organiser et d'animer elle-même des activités socio-éducatives sur l'ensemble du secteur

### Notre projet

La proximité, l'attractivité de la Ville-Centre est très grande, la très forte majorité des habitants de nos communes se rend à Quimper pour leur travail, la scolarité secondaire de leurs enfants, les grandes surfaces ou les loisirs.

Ainsi le risque est grand que les communes deviennent de simples dortoirs. Les associations locales, les municipalités et, bien sûr, le Centre Social sont donc décidés à limiter ce phénomène en favorisant l'intégration des habitants à la vie locale.

En proposant des activités, en aidant d'autres associations à le faire, en accompagnant les municipalités, nous voulons créer de la vie et de la rencontre. Nous souhaitons que les habitants se sentent bien dans leur commune, qu'ils fassent partie d'un ou de plusieurs groupes, qu'ils aient envie d'échanger avec d'autres habitants, et qu'ils soient actifs sur leur commune et, pourquoi pas, au delà...

Tout ce que nous faisons se fait dans ce but, que ce soit du yoga, des balades natures, des animations pour les jeunes ou des réunions avec des élus ou les institutions.

### Nos actions

Il ne s'agit pas de faire un inventaire « à la Prévert », mais de présenter rapidement les principales actions de notre association.

Pour rentrer davantage dans les détails, voir également en document complémentaire le MAG de l'assemblée générale. Il s'agit du rapport d'activité de l'année 2011 au travers duquel on peut largement deviner un condensé des précédents projets agréés.

Le secteur **famille** (voir dossier animation collective famille)

Le secteur **enfance** avec la gestion de l'ALSH de Pluguffan près de 3800 journées/enfants

La **ludothèque** avec plus de 1000 jeux en direction des familles, des écoles, des assistantes maternelles la fête du jeu (400 personnes)

Le secteur **jeunesse** avec l'animation de 6 espaces jeunes sur 5 communes

Le secteur **insertion** avec la gestion d'un chantier d'insertion pour 8 personnes au RSA avec comme support le petit patrimoine

Le secteur **environnement** avec les interventions en milieu scolaire (47 classes 1168 élèves)

Le secteur **sport** avec l'animation gym sur trois communes

Le secteur **culture** avec la gestion d'une école de musique (6 classes d'instrument)

Le secteur **socioculturel** avec des cours d'anglais, de breton, du théâtre, de sophrologie...

Le **soutien associatif** avec 53 associations adhérentes pour la réalisation de bulletins de salaires, de comptabilité de travaux d'impression ou de prêt de matériel

Nous sommes par ailleurs en cours d'élaboration de notre agenda 21, démarche collective qui permet autant de travailler davantage selon les règles du développement durable que de relier et contribuer à donner du sens à nos actions.

## 2 La gouvernance

Nous bénéficions d'une très bonne implication de bénévoles et d'administrateurs de l'association sous différentes formes :

- **Réunions** institutionnelles : une réunion de Bureau mensuelle parfois complétée de réunions exceptionnelles en cas de nécessité. 4 à 5 réunions du Conseil d'Administration par an,
- **Présence** au siège et rencontres informelles avec les professionnels : plusieurs administrateurs passent régulièrement dans les locaux de Plonéis ou sur les lieux d'activités,
- **Participation** à la mise en place d'activités : animation nature, animation famille, forum, assemblée générale, spectacle de fin d'année, fête du jeu, sorties théâtre, rencontres entre participants d'activités différentes,
- **Participation** à des commissions thématiques :
  - La commission Jeunesse est chargée de définir le projet d'Animation Jeunesse et de suivre son application : réunions de bilan, recrutement, réflexion sur des difficultés rencontrées par les animateurs. Elle existe depuis plus de 12 ans et se réunit à une fréquence variable en fonction des besoins,
  - La commission Musique est chargée de réfléchir à l'évolution de l'école de musique dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques et des réflexions sur son projet d'établissement. Ce travail se fait également en lien avec d'autres structures d'enseignement musical à l'échelle de la communauté d'agglomération,
  - Une commission Famille est mise en place depuis plusieurs mois et se réunit de manière formelle dans le cadre du projet Animation Collective Famille. Ces rencontres sont complétées par des échanges informels tout aussi importants et constructifs. ( Voir Dossier Projet Animation Collective Famille),
  - Un Groupe de travail sur la tarification modulée : il s'est constitué autour d'un sujet unique et disparaîtra une fois le travail effectué. Il s'est réuni 2 fois au début 2012 ( voir dans le projet l'axe « accessibilité »).

Les rôles et responsabilités de chacun sont bien définis. Il y a une reconnaissance mutuelle de l'implication de chacun qui dynamise tous les acteurs de l'Ulamir. Toutefois, comme dans de nombreuses structures, le renouvellement des bénévoles et des administrateurs n'est pas simple ; d'autant plus que le projet Ulamir est global, complexe, avec une fonction Employeur importante et un budget élevé et très serré. L'enjeu est de mobiliser de nouveaux bénévoles autour de l'axe qui les intéresse en particulier avant de les sensibiliser à la globalité du projet.

L'animation de cette relation bénévoles/salariés et de la mobilisation de bénévoles est un travail quotidien indispensable pour préserver un projet associatif porté par des bénévoles impliqués, et mis en place par une équipe professionnelle autonome mais soutenue. Tout cela autour de valeurs débattues et partagées.

### 3 Retour sur le bilan du précédent projet Centre Social

Les objectifs agréés apparaissent en « *italique* »

« *Confirmer l'ancrage territorial du Centre Social par un développement qualitatif de l'existant et par une animation des réflexions locales.* »

C'était l'enjeu général qui sous-tendait l'ensemble de nos actions. Nous avons effectivement travaillé à améliorer la qualité de nos actions plus que leur quantité : mise en lien des activités, implication des adhérents, « bonus » en complément des cours d'activité (visites, sorties, rencontres, spectacles, ...).

Nous avons également fait un effort particulier pour expliciter davantage notre projet. Cela a permis de revaloriser la globalité des actions, leur articulation, leurs objectifs. Les adhérents, les partenaires sont sensibilisés au fait que les actions ont un lien entre elles, qu'elles résultent de constats argumentés, qu'elles ne sont pas un catalogue mais une déclinaison d'un projet de développement pour nos communes.

De nombreux partenaires et usagers nous ont fait part de leur meilleure compréhension de la globalité du projet et se retrouvent donc plus acteurs, porteurs de celui-ci.

La pertinence et la qualité des actions sont de mieux en mieux reconnues et cela légitime davantage la présence d'un Centre Social en milieu rural.

Nous participons activement aux réflexions locales sur les enjeux socio-éducatifs soit directement en terme de réflexion, soit par le biais d'actions concrètes, en mettant par exemple en place des animations, des activités de notre propre initiative ou en partenariat avec les municipalités.

Cela permet d'attirer l'attention sur des enjeux locaux, d'expérimenter des réponses, et d'alimenter les réflexions en prenant appui sur du concret.

Les échanges récents avec des élus ou des techniciens des Communes, de la Communauté de Communes, du Conseil Général ou de la CAF ont fait apparaître une bonne connaissance et une meilleure reconnaissance de nos actions qui sont même parfois citées en exemple.

« *Nous souhaitons travailler cela à partir de trois objectifs généraux :*

- *Développer les actions Famille et Jeunesse*
- *Accompagner les nouvelles équipes municipales dans la prise en compte des réalités sociales du territoire.*
- *Accompagner, valoriser et mutualiser l'action associative locale*

*De ces trois objectifs généraux découlent les objectifs spécifiques suivants qui pourront être complétés au fur et à mesure de l'évolution de la mise en place du projet et des décisions politiques, en particulier locales.*

#### ***Développer les actions Famille et Jeunesse***

- *Pérenniser l'action en direction des familles en prenant appui sur le Projet Animation Collective Famille »*

- « *Développer le Secteur Jeunesse et alimenter la réflexion sur ce thème à l'échelle de la Communauté de Communes* » :

« Accompagner les nouvelles équipes municipales dans la prise en compte des réalités sociales du territoire

- *Communiquer sur notre rôle, nos compétences,*
- *Le cas échéant, aider les nouveaux élus à la compréhension des enjeux actuels,*
- *Alimenter la réflexion pour faciliter les choix politiques,*
- *Initier et alimenter la réflexion des nouvelles équipes municipales, participer à la mise en place de nouvelles activités et, éventuellement, les gérer. »*

Ce travail de fond a pu se faire lors de rencontres informelles ou institutionnelles qui se sont déroulées sur les thèmes sur lesquels le Centre Social intervient : petite Enfance, Famille, Jeunesse, Soutien associatif. Animateur, coordinateur, directeur, administrateur, chacun en fonction de son statut et de ses responsabilités a pu concourir à la réalisation de cet objectif.

« ***Accompagner, valoriser et mutualiser l'action associative locale***

- *Réfléchir de manière globale à l'offre de loisirs actuelle et, le cas échéant, harmoniser, mutualiser, mettre en lien,*
- *Mieux communiquer sur ce qui se passe sur la commune (panneau d'affichage, Kroazhent, portage de sites),*
- *Etre davantage présent dans le quotidien des associations pour mettre en lien, recueillir les demandes,*
- *Animer la réflexion sur la complémentarité et la mutualisation à l'échelle communautaire (activités ou bâtiments),*
- *Etudier la mise en place d'activités pour les 2-5 ans, notamment éveil sportif*
- *Evaluer les besoins actuels des associations et, éventuellement, mettre en œuvre de nouvelles actions.»*

Nous n'avons malheureusement pu développer les objectifs spécifiques ci-dessus à hauteur de ce qui était prévu. En effet, ceux-ci demandaient un temps d'intervention et de réflexion important et ce temps nous a manqué notamment suite à des imprévus aux conséquences relativement lourdes : principalement un licenciement économique suivi d'une procédure aux prud'hommes ainsi qu'une absence qui s'est prolongée de mois en mois pour atteindre plus de huit mois.

Toutefois si les objectifs spécifiques n'ont pu être travaillés, l'objectif général en direction de la vie associative locale n'a pas été négligé.

## 4 Diagnostic de territoire

### Les sources utilisées

Insee : premiers chiffres 2009

CAF : étude sur les ressortissants CAF

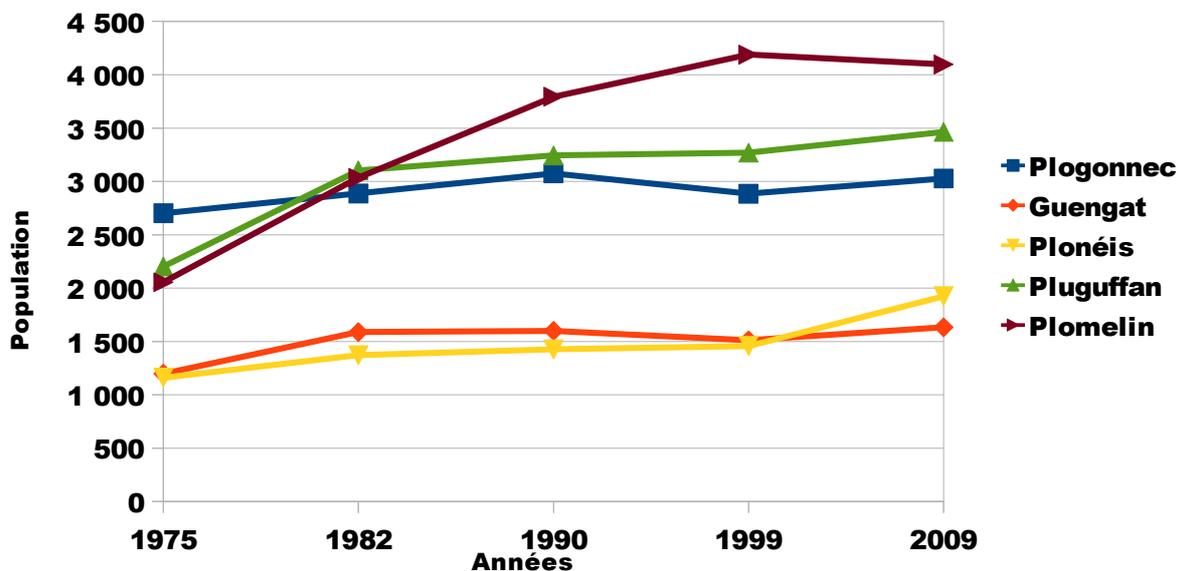
Contrat Urbain de cohésion sociale : Observatoire social et urbain

## 41 Population et activité

### Evolution de la population 1975 à 2009

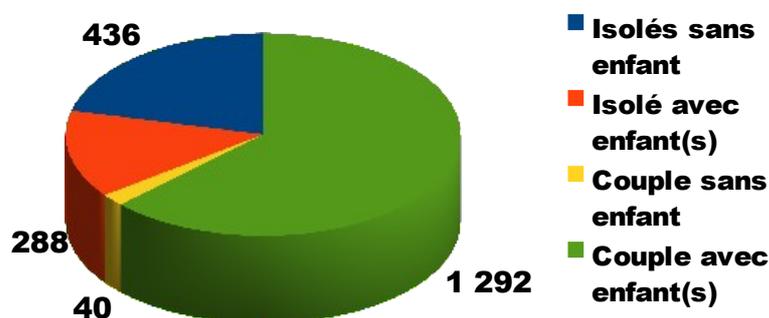
|                   | 1975         | 1982          | 1990          | 1999          | 2009          |
|-------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Plogonnec         | 2 701        | 2 888         | 3 075         | 2 885         | 3 028         |
| Guengat           | 1 198        | 1 588         | 1 599         | 1 512         | 1 633         |
| Plonéis           | 1 161        | 1 372         | 1 426         | 1 457         | 1 924         |
| Pluguffan         | 2 203        | 3 103         | 3 244         | 3 270         | 3 464         |
| Plomelin          | 2 055        | 3 035         | 3 794         | 4 189         | 4 097         |
| <b>5 Communes</b> | <b>9 318</b> | <b>11 986</b> | <b>13 138</b> | <b>13 313</b> | <b>14 146</b> |

### Evolution de la population



Après une nette croissance de la population dans les années 80 on constate un ralentissement, voire une « stagnation » sur deux des communes, et deux autres en très forte expansion. C'est une population jeune qui habite nos communes.

## Répartition de la population (Chiffres CAF) par situation familiale



## Répartition de la population (Chiffres CAF) par âge

| enfants    | Plomelin | Pluguffan | Plonéis | Guengat | Plogonnec | Total |
|------------|----------|-----------|---------|---------|-----------|-------|
| - de 3 ans | 108      | 124       | 90      | 59      | 97        | 478   |
| 3-6 ans    | 121      | 133       | 102     | 68      | 104       | 528   |
| 6-11 ans   | 290      | 283       | 182     | 116     | 181       | 1052  |
| 12-15 ans  | 185      | 172       | 106     | 70      | 99        | 632   |
| 16-18 ans  | 68       | 57        | 40      | 26      | 40        | 231   |
| 18-19 ans  | 60       | 56        | 33      | 9       | 36        | 194   |

## Structure familiale couple

|                | Plomelin | Pluguffan | Plonéis | Guengat | Plogonnec | Total |
|----------------|----------|-----------|---------|---------|-----------|-------|
| Sans enfant    | 14       | 15        | n.s     | n.s     | 11        | 40    |
| 1 enfant       | 47       | 54        | 44      | 24      | 51        | 220   |
| 2 enfants      | 221      | 187       | 153     | 101     | 144       | 806   |
| 3 enfants et + | 71       | 79        | 41      | 29      | 46        | 266   |

| Allocataires isolés | Plomelin | Pluguffan | Plonéis | Guengat | Plogonnec | Total |
|---------------------|----------|-----------|---------|---------|-----------|-------|
| Sans enfant         | 131      | 82        | 38      | 56      | 129       | 436   |
| 1 enfant            | 30       | 42        | 19      | 40      | 21        | 152   |
| 2 enfants           | 24       | 36        | 13      | 8       | 16        | 97    |
| 3 enfants et +      | 12       | 11        | 9       | N.S.    | 7         | 3     |

Pour information 2 EHPAD et 3 ESAT sont installés sur le territoire ce qui explique le nombre « d'isolés sans enfants ».

## Habitat

parc construit entre 75 et 81 : principalement Guengat, Plomelin et Pluguffan  
deuxième phase 90, 2000, 2010 Plogonnec, Plonéis, Pluguffan, ces deux dernières sont en très forte évolution démographique.

locataires du parc social : de 2,2 % à Guengat à 9,2 % à Ploneis soit 497 logements sociaux disponible (chiffre 2009)

Part des propriétaires de leur maison principale : de 84,6 % à Plomelin à 79,6 % à Pluguffan.

La communauté de Commune a organisé un Programme Local de l'Habitat qui vise à développer le logement locatif sur l'ensemble du territoire communautaire et non plus seulement sur la ville de Quimper. Le SIVU habitat est repris par Quimper communauté.

Le prix de vente des terrains varie de 54 ht euros le m<sup>2</sup> à Plonéis jusqu'à 115 euros ht à Plomelin.

Après avoir créé des lotissements éloignés des bourgs mais proches de Quimper, on assiste depuis une dizaine d'années à un recentrage des constructions autour des bourgs. Ces zones d'habitats regroupent des constructions sociales et privées. Ce recentrage et ce mixage de population permet d'améliorer la vie sociale des habitants dans leur bourg, de limiter le mitage du paysage rural ou encore de faciliter le raccordement aux différents réseaux (EDF, assainissement...). De nouvelles réalisations de lotissements sont en projet.

### Activité économique

En 2006 les communes qui regroupent le plus d'employés et de salariés sont Plogonnec (56,50 %), Plonéis (52,20 %) et à l'inverse Plomelin accueille plus de cadres et professions intellectuelles supérieures, et de professions intermédiaires (39,9%).

**Niveau de formation :** on note des différences entre les communes concernant les niveaux de formation, ainsi 19,5% des personnes ont un niveau BAC+2 sur Plonéis pour 24,8 % sur Plomelin. Par contre on note une différence moins nette sur les CAP, BEPC, sans diplôme 28,3 % sur Plonéis et 32,3% sur Guengat. Au fil des enquêtes 1999 et 2006, les écarts diminuent entre les diplômés et les non diplômés.

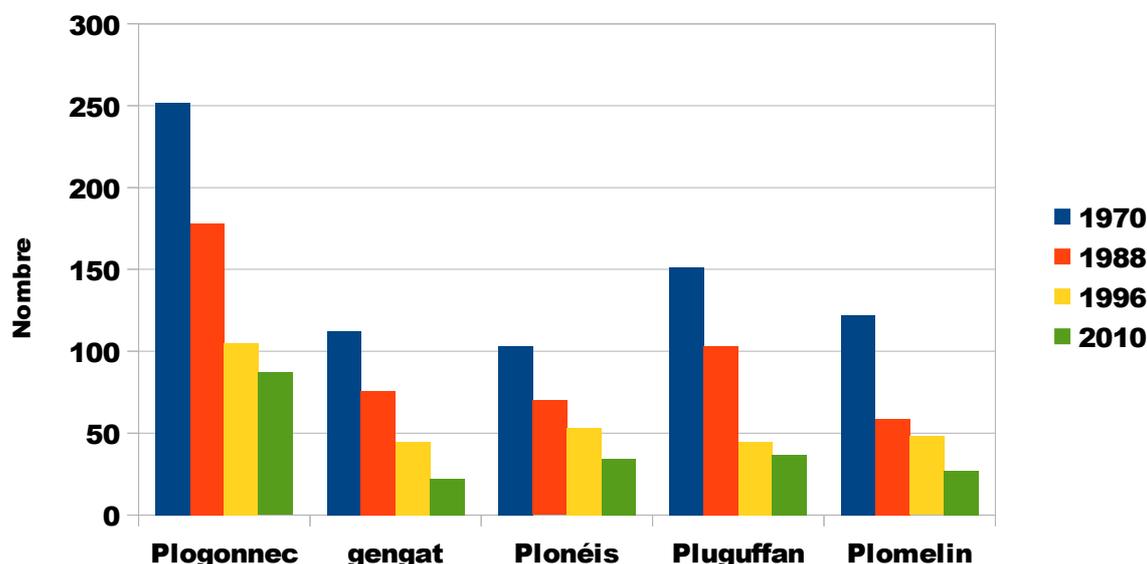
**Emploi :** baisse significative du nombre des emplois, due à une diminution du nombre des emplois dans l'agriculture, l'industrie et la construction. Cette baisse n'est pas compensée par la progression des emplois tertiaires. Quimper concentre 89 % des emplois du territoire intercommunal, Quimper + Ergué Gabéric = 93 %. Sur les communes Ulamir, seule Plomelin enregistre une variation positive des emplois.

Le taux de chômage est très faible : 8 % sur les communes de l'Ulamir contre 16 % sur Quimper communauté. Cela donne un revenu médian mensuel par unité de consommation allant de 1348 euros (Plonéis) à 1565 euros (Plomelin)

Sur les communes de l'ulamir, une majorité des foyers est composée de deux personnes actives.

**Activité agricole :** très marquée sur les communes de Plogonnec, Plonéis et Guengat. Type de production par ordre décroissant : laitière, bovine, végétale, porcine, avicole. On constate un rajeunissement de la population agricole et une augmentation de la taille moyenne des exploitations. Entre 1970 et 1996, le nombre d'exploitants agricoles est passé de 758 à 294, soit une diminution de 61 %. La baisse est constatée sur toute les communes.

Evolution du nombre d'exploitants agricoles de 1970 à 2010 :



**Activité tertiaire :** Quimper et Ergué-Gabéric concentrent les établissements de « services aux entreprises », alors que les « services aux particuliers » sont proportionnellement plus importants sur les communes de l'Ulamir. Ceci est à mettre en lien avec la fonction pôle d'emploi de l'unité urbaine, et la fonction résidentielle des autres communes. Etant « capitale administrative », Quimper bénéficie d'un développement important des emplois publics.

**Activité industrielle :** au niveau communautaire, par ordre décroissant : agroalimentaire 30,5% , intermédiaire 21 % (minéraux, textiles bois plastiques...) biens de consommation 20 % (habillement, pharmacie, imprimerie ...) biens d'équipement : 19,5 % ( équipement mécanique, électronique, ...) secteur énergie 8 % (carburants, gaz électricité ...)

Pour les communes périphériques, c'est l'industrie intermédiaire qui arrive en tête. Les communes Ulamir ne se partagent que 14,5 % des établissements industriels et 9,5 % des établissements tertiaires

**Activité commerciale :** diminution du nombre de commerces de première nécessité sur la commune de Guengat. Nombreux commerces sur Pluguffan, Plomelin. Trois moyennes surfaces sur Plogonnec, Plonéis et Pluguffan.

Nombre de commerces par commune

| Plomelin | Pluguffan | Plonéis | Guengat | Plogonnec |
|----------|-----------|---------|---------|-----------|
| 18       | 13        | 5       | 6       | 10        |

**Activité artisanale :** au niveau intercommunal par ordre décroissant : bâtiment, transport et réparation, alimentation, matériaux de construction.

Nombre d'unités artisanales au 1-1-12

|                      | Plomelin | Pluguffan | Plonéis | Guengat | Plogonnec |
|----------------------|----------|-----------|---------|---------|-----------|
| Bâtiment             | 30       | 46        | 9       | 13      | 3         |
| services             | 15       | 6         | 1       | 1       | 9         |
| Transport réparation | 16       | 18        | 2       | 2       | 7         |
| divers               | 24       | 27        | 5       | 4       | 4         |
| Total                | 103      | 110       | 22      | 26      | 33        |

**Zone d'activité :** elles se situent près du bourg pour Plogonnec et Plonéis, un peu en retrait pour Guengat et le long de la voie express Quimper-Pont l'abbé pour Plomelin et Pluguffan. Ces deux dernières sont beaucoup plus importantes que les autres et concentrent des activités commerciales, artisanales et industrielles.

## 42 La vie sociale

### Les associations

Nous avons assisté à une explosion du nombre des associations :

|      | Total | Plomelin | Pluguffan | Plonéis | guengat | plogonnec |
|------|-------|----------|-----------|---------|---------|-----------|
| 1999 | 130   | 36       | 35        | 19      | 9       | 31        |
| 2012 | 207   | 53       | 58        | 35      | 16      | 45        |

49 à but culturel (musique, comité de jumelage, sauvegarde du patrimoine ...)

34 à but familial (parents d'élèves, associations de jeunes, ADMR ...)

90 à but sportif (dont trois avec plusieurs sections)

34 à buts divers (troisième âge, inter-associations, comité des fêtes, amicale laïque ...)

A noter que plusieurs associations Quimpéroises viennent sur les communes pour développer leur actions du fait d'une plus grande disponibilité de créneaux horaires.

## Les services et équipements

|                  | Plomelin | Pluguffan | Plonéis | Guengat | Plogonnec |
|------------------|----------|-----------|---------|---------|-----------|
| médecin          | 3        | 5         | 1       | 2       | 3         |
| infirmière       | 2        | 2         | 3       | 2       | 3         |
| kinésithérapeute | 1        | 2         | 1       | 2       | 1         |
| ambulance        | 1        | 1         | 0       | 1       | 1         |
| pharmacie        | 1        | 1         | 1       | 1       | 1         |
| dentiste         | 2        | 2         | 1       | 0       | 1         |

Une maison de retraite à Plomelin, en commun avec Pluguffan, et une à Plogonnec  
Hôpitaux, maternités : Douarnenez, Pont-L'abbé ou Quimper.

Gendarmerie à Quimper ou à Plogastel Saint Germain, pôle emploi, à Quimper, poste ou agence postale communale sur les cinq communes.

### Plomelin

- quatre terrains de foot, une salle omnisports, une salle de judo, une salle de tennis de table,
- trois terrains de tennis dont deux couverts, une salle de danse, un foyer de jeunes,
- une maison pour tous, une bibliothèque, une salle socio-culturelle, des salles pour les diverses activités des associations,
- une maison de retraite en collaboration avec Pluguffan,
- deux écoles maternelles et primaires ( une privée et une publique), un centre de loisirs,
- un Relais Assistantes Maternelles,
- une aire de jeux pour enfants,
- une maison de l'enfance en construction.

### Pluguffan

- deux terrains de foot, un terrain de tennis, une salle omnisports,
- un complexe socio- culturel, une salle pour les arts martiaux un ensemble polyvalent pour diverses activités,
- une bibliothèque, une ludothèque,
- deux écoles maternelles et primaires ( une privée et une publique), une maison de l'enfance, un Relais Assistantes Maternelles, un foyer de jeunes,
- une aire de jeux pour enfants, un skate park.

### Plonéis

- deux terrains de foot, 1 terrain de tennis,
- une salle polyvalente,
- un complexe socioculturel, un complexe sportif,
- une bibliothèque,
- une école maternelle et primaire, un Relais Assistantes Maternelles, un foyer de jeunes
- une aire de jeux pour enfants.

### Guengat

- deux terrains de foot, une salle omnisports, un terrain de tennis, un terrain de skate board,
- un bâtiment dans le bourg : foyer de jeunes, salle de réunion...,
- des salles communales, une salle polyvalente à Bellevue (quartier excentré),
- un centre de loisirs,
- une école maternelle et primaire,
- une aire de jeux pour enfants.

### Plogonnec

- trois terrains de foot, deux terrains de tennis, un centre équestre, une salle omnisports,
- une piste de VTT, deux pistes de BMX,
- des salles de réunions et d'activités, une bibliothèque,
- trois écoles maternelles et primaires (deux publiques, une privée) un foyer de jeune,
- une aire de jeux pour enfants.

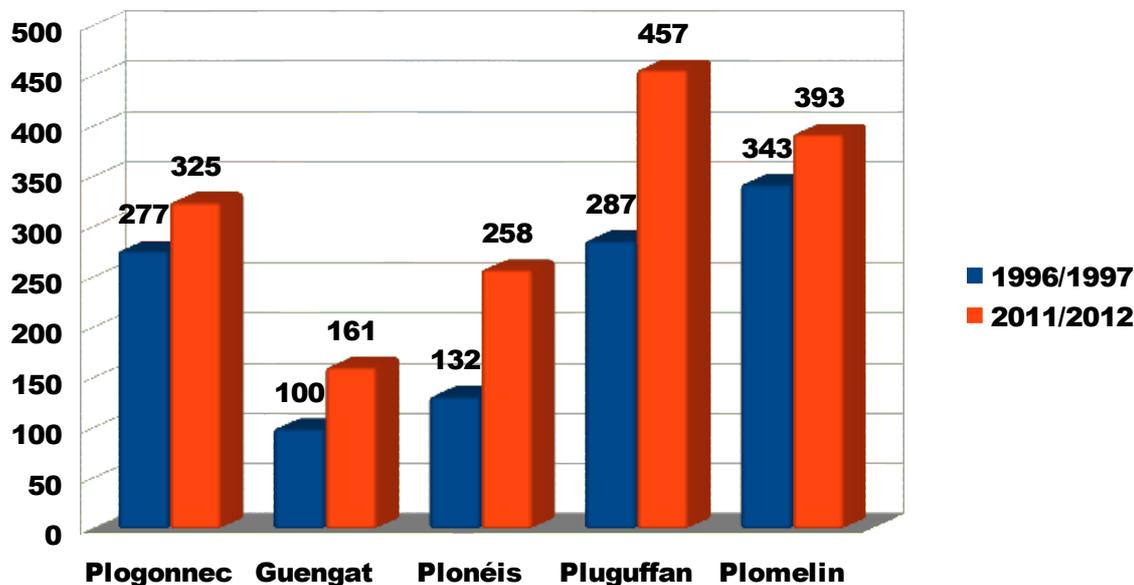
Comme on peut le lire, les communes ont investi dans des équipements structurants, permettant ainsi un épanouissement des habitants par la vie associative qui ne cesse de se développer. Avec plus de 200 associations qui œuvrent au quotidien, elles favorisent l'intégration des nouveaux habitants, elles créent du lien social, et évitent un repli vers la ville centre.

### Les écoles

Nb de classes

|           | Maternelles |       | Primaires |       | Total classes |
|-----------|-------------|-------|-----------|-------|---------------|
|           | Public      | Privé | Public    | privé |               |
| Plogonnec | 4           | 3     | 3         | 3     | 12            |
| Guengat   | -           | 2     | -         | 3     | 5             |
| Plonéis   | 3           | -     | 4         | -     | 6             |
| Pluguffan | 3           | 3     | 5         | 4     | 13            |
| Plomelin  | 4           | 2     | 6         | 4     | 15            |

Nombre d'élèves pour l'année 2011/2012



Collège et lycée : aucun établissement hormis un lycée professionnel horticole à Plomelin,  
(8 collèges et 7 lycées à Quimper)

### 33 Quelques points particuliers

#### 331 La communauté de communes

Quimper Communauté étant notre principal partenaire, une petite présentation s'impose :

La communauté d'agglomération est constituée des communes d'Ergué-Gabéric, Guengat, Plogonnec, Plomelin, Plonéis et Pluguffan et Locronan autour de la ville-centre, Quimper

La population de cette entité est désormais de 90 283 habitants (chiffres Insee au 31 juillet 2010).

#### Compétences obligatoires

- développement économique
- aménagement de l'espace communautaire
- équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire
- politique de la ville dans la communauté

#### Compétences optionnelles

- assainissement
- protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements communautaires

Ainsi que diverses **compétences facultatives** dont notamment les politiques d'animation et la jeunesse(16-30ans)

En effet, après diverses études et réflexions, la communauté de communes s'est dotée au 1<sup>er</sup> Janvier 2011 de la compétence Jeunesse pour les 16-30 ans sur les axes suivants :

- La mise en place d'une politique d'information jeunesse et d'accès aux droits
- l'insertion professionnelle, la formation et l'accès à l'emploi
- le logement, l'habitat et la mobilité des jeunes
- l'initiative, l'engagement et l'autonomie des jeunes
- l'action et l'animation sportive de rayonnement communautaire

L'information, l'engagement et le sport sont des thèmes sur lesquels nous intervenons dans le cadre du projet d'animation Jeunesse 11-18 ans conventionné avec les communes.

D'ailleurs sur l'ensemble des thèmes de la compétence, de nombreux acteurs œuvrent déjà sur le territoire. L'enjeu de cette prise de compétence est donc davantage de mettre en lien, d'optimiser, d'organiser, ou de coordonner, que de gérer directement. Sauf pour l'axe Information car un équipement en régie directe sera aménagé au centre ville, complété d'actions permettant son rayonnement sur l'ensemble du territoire. En effet, le manque criant d'équipement structurant était largement identifié sur le territoire depuis la disparition du Bureau Information Jeunesse en 2005..

Notre action d'animation Jeunesse, mise en place dans le cadre des précédents projets Centre Social et depuis plus de 15 ans, nous désigne naturellement comme partenaire de Quimper communauté pour la mise en œuvre de certains axes de sa compétence Jeunesse. Nous sommes d'ores et déjà sollicités aux côtés d'autres acteurs tels que les MPT, la Mission Locale ou encore la Prévention Spécialisée.

A ce titre, nous avons également participé à diverses étapes des études préalables à la prise de compétence. Nous sommes donc largement identifiés et présents sur le territoire.

### **332 Agrément des Espaces Jeunes**

Nous avons jusqu'à maintenant la possibilité d'ouvrir les espaces jeunes sans les déclarer à la DDCS, considérant qu'il n'y a pas de proposition de programme d'activités et que les jeunes ne s'inscrivent pas à l'avance aux créneaux d'ouverture. En effet les activités mises en place sont décidées et organisées par les jeunes, s'ils ne s'impliquent pas, il y a simplement un accueil à l'espace jeunes. De plus le lieu fonctionne de manière ouverte, c'est à dire que les jeunes vont et viennent comme ils l'entendent, en fonction de leurs envies, leurs projets, leurs disponibilités.

La DDCS considère maintenant que dès lors que nous accueillons des mineurs, que nous leur proposons une organisation, il y a un transfert de responsabilité entre les parents et nous. Nous devons alors nous conformer à la réglementation des accueils de mineurs. Nous aurons donc, dans les deux ans qui viennent, à étudier et le cas échéant adapter notre action tant sur la forme que sur le fond afin qu'elle soit compatible avec cette législation.

Cet obligation nécessitera des réflexions importantes et amènera diverses décisions et adaptations avec nos partenaires municipaux et fera donc partie intégrante du nouveau projet social.

Ce travail se fera avec les partenaires municipaux, l'équipe d'animation Jeunesse, les services de la DDCS. Il se développera principalement sur l'année 2012 et 2013. L'objectif est que pour septembre 2013, tous les Espaces Jeunes répondent à l'ensemble de la réglementation.

La difficulté principale est déjà identifiée car la réglementation prévoit un encadrant pour 12 jeunes, or la fréquentation des ados est, par définition, aléatoire. Nous devons donc trouver des solutions à ce problème spécifique à notre territoire péri-urbain : nous n'avons pas les mêmes moyens et donc les mêmes effectifs d'animateurs que dans les villes, et nous avons plus de potentiel de jeunes que dans des zones plus rurales. A ce jour aucune solution n'est satisfaisante.

### **333 L'expérimentation de la tarification modulée**

#### **La démarche**

L'expérimentation s'est faite pour la saison 2011-2012 et concerne les adhérents aux activités des loisirs.

N'ayant pas de lisibilité sur la répartition des revenus des adhérents, nous devons trouver une forme nous permettant de ne pas prendre de risque financier. En début de saison, nous avons donc augmenté les tarifs pour tous les adhérents de manière à les redescendre pour certains, en fonction des revenus.

Nous avons demandé le numéro d'allocataire CAF, ce qui nous a permis, grâce au site CAFPRO, de connaître les revenus et la composition des familles.

Nous avons ensuite divisé les adhérents en trois tranches et remboursé de 9 à 36 € en fonction de l'activité et des revenus.

#### **Les résultats**

Seuls 35 % des adhérents ont répondu.

63% des personnes qui ont répondu ont donné leur numéro CAF.

De nombreuses personnes nous ont dit qu'elles considéraient que nous n'avions pas à connaître leurs revenus.

Plusieurs retraités ont fait valoir le fait qu'ils n'avaient pas de numéro d'allocataire mais qu'au vu du montant de leur pension, ils seraient sensibles à un tarif adapté.

La moitié des réponses concerne les adhérents musique (activité la plus chère à l'Ulamir : 408 € l'année)

Les revenus s'étalent entre 943 et 4314 € mensuels

Les quotients familiaux s'étendent entre 393 et 1709

88 % des parents vivent en couple

27,7 % ont 1 enfant, 52,7 % ont 2 enfants et 19,4 % ont 3 enfants

#### **Quelques questions que cela soulève :**

- Quel critère prendre en compte : quotient familial, revenu+nombre d'enfants ?

- Faut-il appliquer une tarification modulée pour toutes les activités, seulement les activités pour enfants, seulement la musique (qui coûte 2 à 3 fois plus cher que les autres) ?
- Que fait-on des ressortissants hors CAF ou hors département ( 7 personnes concernées) ?
- Quelles tranches de revenus définir et quelles tranches de tarifs définir : réduction proportionnelle, réduire plus fortement pour les + bas revenus, pour les familles nombreuses ?
- Quel risque financier prenons-nous (fuite des adhérents à « haut » revenu) ?
- Quel tarif pour les demandeurs d'emploi ?
- Faut-il en profiter pour harmoniser le tarif de base des activités hors musique (de 120 à 210€) ?
- Faut-il un tarif différent en fonction de la commune de résidence : 5 communes Ulamir, Communauté de communes, extérieurs (légalité contestable) ?

Il faudra être vigilant à ne pas créer de déséquilibre, pour bien anticiper, prendre du recul et limiter d'éventuels effets pervers. Il faut par ailleurs trouver un mode de fonctionnement qui n'alourdisse pas trop la procédure d'inscription, autant pour les participants que pour les services administratifs du Centre Social. Il n'y a pas de recette type pour construire ce dispositif. Après étude, nous avons constaté que les structures qui ont mis en place une tarification modulée ont adopté des grilles tarifaires ou de procédure différentes.

Ce travail va s'étaler sur plusieurs saisons de manière à réajuster, si nécessaire, la grille tarifaire. Il est en effet impossible de prévoir quelle seront les conséquences sur la répartition et le nombre d'adhérents.

La tarification modulée paraît importante à tout le monde, mais personne ne la finance. Il faut attirer les personnes à plus faible revenu en baissant leur tarif sans faire fuir les personnes à plus haut revenu en augmentant trop, ou trop vite leur cotisation.

Un groupe de travail est déjà constitué sur ce thème et se réunira pour faire des propositions, suivre leur mise en application, et, le cas échéant, réajuster.

### **334 La vie associative et le territoire**

Comme on a pu le lire précédemment, le territoire de l'ulamir compte plus de 200 associations. Depuis la création de notre association le soutien associatif est un but principal de notre action. Au fil des ans il s'est adapté, aujourd'hui au delà du soutien technique nous sommes sollicités sur différents sujets comme la gestion administrative et juridique liée aux salariés. En effet les bénévoles ne connaissent pas ou peu les évolutions liées à la convention collective ou au droit de travail. C'est un axe que nous aurons encore à développer.

Autre axe à aborder pour les prochaines années : la réforme des collectivités territoriales et les incidences sur la vie associative. Nous avons tous entendu parler des conseillers territoriaux qui viendraient remplacer les conseillers généraux et les conseillers régionaux. On a souvent évoqué à cette occasion la clause de compétence générale. Qui de la commune, du département, de la région pourra subventionner tel ou tel projet ? On a parlé aussi du renforcement de la coopération intercommunale. On

pourrait développer des clusters (regroupements associatifs) dans la perspective de renforcer l'inter-associatif opérationnel et politique tant du point de vue intersectoriel qu'intra-sectoriel. Cela permettrait de favoriser l'échange de compétences. Comment la vie associative peut-elle se préparer aux mutations qui semblent inéluctables ? C'est d'abord un travail de pédagogie qui démarre. En effet il faut dès à présent informer les bénévoles et les politiques de ces mutations. L'échéance 2014/2015 est à la fois lointaine et proche.

Notre territoire « historique » sont les cinq communes ouest de la ville de Quimper. Elles font partie de Quimper-Communauté. Dernièrement Graines de familles, une association d'Ergué Gabéric nous a contactés pour étudier la possibilité de travailler ensemble. Elle mène des actions envers les familles, gère les jardins partagés de la commune ou encore les ateliers parents enfants. Elle se sentait isolée et recherchait une structure ayant de l'expérience pour l'accompagner. Après diverses rencontres avec les bénévoles, nous avons convenu d'un partenariat. Celui-ci consiste à mutualiser nos actions ,à co-organiser, à partager, à renforcer la coopération entre les deux référentes familles.

C'est à partir de cette demande que l'on s'est posée la question : comment renforcer les liens entre associations poursuivant les mêmes buts sur un même territoire ? Comment sur des actions distantes de 20 mn en voiture on pouvait renforcer nos collaborations et donner plus de sens ? C'est un travail qui débute et que l'on souhaite renforcer dans les années qui viennent en lien avec les structures Quimpéroises. Jusqu'à quelle échelle territoriale une association peut elle s'agrandir, tout en gardant les services de proximité ?

## Synthèse du diagnostic

### Contraintes

- risque de communes dortoirs,
- peu d'emplois sur ce territoire,
- communes peu riches,
- fragilité économique de nombreux ménages,
- disparité socio-économique grandissante d'une commune à l'autre,
- disparité d'équipements et de services à la population,
- souhaits des nouveaux arrivants d'avoir les mêmes services qu'en ville,
- incertitude face aux réformes des collectivités territoriales.

### Atouts

- proximité de grands axes de communication,
- communes en augmentation démographique ,
- population jeune,
- meilleure prise en compte des besoins des familles,
- vie associative dynamique,
- services et équipements de proximité,
- influence de la coopération intercommunale,
- centre social bien implanté sur le territoire.

Certains des éléments de cette synthèse décrivent objectivement le territoire, d'autres sont issus de notre regard de Centre Social forgé au fil des échanges avec les partenaires avec qui nous œuvrons au quotidien.

C'est sur ces éléments principaux que nous avons bâti le nouveau projet social que nous proposons de mettre en action dans les années qui viennent.

Il s'appuiera sur les actions actuelles menées sur le terrain. Cet ensemble positionne le Centre Social en synergie autant avec les réalités locales qu'avec des enjeux plus généraux (réformes, lois, financements ...)

## **5 Le projet**

### **51 Contribuer aux mutations du territoire**

- **Sensibiliser les partenaires aux enjeux de la réforme des collectivités territoriales**  
Initier la réflexion collective sur les conséquences politiques et structurelles futures,  
Coordonner les échanges entre associations sur ce thème,  
Contribuer à défendre le point de vue des associations auprès des élus politiques.
- **Contribuer à la mise en place d'actions Jeunesse intercommunales**  
Communiquer et échanger avec les élus locaux,  
Participer à divers groupes de travail,  
Informier et former les animateurs Jeunesse.
- **Développer les partenariats locaux**  
Renforcer les échanges avec les acteurs « Famille »,  
Mutualiser les réflexions avec d'autres structures d'Education Populaire.

### **52 Accompagner les Jeunesses**

- **Contribuer à la mise en relation des jeunes avec les actions communautaires qui leurs sont dédiées**  
S'appuyer sur les Espaces Jeunes pour faciliter les échanges « montants et descendants »,  
Devenir « relais local » de l'équipement central d'information et d'accès aux droits.
- **Contribuer à la continuité éducative tout au long de la jeunesse**  
Sensibiliser les plus jeunes sur les ressources qui leurs seront disponibles après 16 ans,  
Prendre appui sur les projets d'animation pour ajouter une plus-value suivants les 5 axes de la compétence.
- **Adapter le projet d'animation Jeunesse à la législation des Accueils Collectifs de Mineurs :**  
Ré-étudier et, le cas échéant, adapter le projet éducatif d'animation jeunesse,  
Définir un projet pédagogique propre à chaque structure,  
Aménager les Espaces Jeunes suivant les normes en vigueur,  
Adapter l'organisation pratique aux contraintes administratives.

Tout cela se fait bien évidemment en complément de l'action actuelle d'animation construite avec les communes. Cette articulation devra se faire à moyens constants et nécessitera donc parfois des choix de priorité ou des réorganisations ponctuelles ou pérennes.

### **53 Améliorer l'accessibilité aux activités socio-éducatives**

Définir des tarifs modulés en fonction des revenus des participants,  
Rechercher la plus grande équité pour toutes les catégories des participants,  
Préserver l'équilibre financier de la structure.

### **54 Famille**

Voir par ailleurs le dossier complet du projet Animation Collective Famille

#### **- Favoriser la connaissance de notre territoire**

Permettre aux familles d'identifier la diversité de notre territoire  
(services, animations),  
Développer de nouveaux partenariats (Graine de famille, Ram,...).

#### **Soutenir la fonction parentale**

Conforter les familles dans leur rôle de parents,  
Permettre aux parents de discuter et d'échanger sur leurs expériences respectives,  
Favoriser les rencontres intercommunales,  
Apporter un soutien à la fonction parentale.

#### **Favoriser les rencontres intergénérationnelles**

Créer des moments de convivialité entre les familles,  
Aider les familles à sortir du quotidien et rompre avec l'isolement,  
Permettre les échanges entre les générations.

Tout cela se fait en complément et à partir des actions actuelles : la ludothèque, l'Échappée Belle, le Forum des associations, le fichier Baby sitting, les Conférences, les sorties, les Spectacles ...

## 6 Partenaires, moyens, évaluation

| <b>Contribuer aux mutations du territoire</b>   |  |   |  |
|---|--|---|--|
| <b>Objectifs</b>  | <b>Partenaires</b>   | <b>Moyens</b>   | <b>Critères d'évaluation</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les partenaires aux enjeux de la réforme des collectivités territoriales</li> <li>- Contribuer à la mise en place d'actions Jeunesse intercommunales</li> <li>- Développer les partenariats locaux</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil Général du Finistère</li> <li>Communes</li> <li>Quimper Communauté</li> <li>CAF du Finistère</li> <li>CPCA</li> <li>Fédérations d' Education Populaire</li> <li>UBAPAR</li> <li>Associations locales</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Réunions diverses</li> <li>Soirées information/débats</li> <li>Groupe de veille</li> <li>Echanges formels et informels avec les institutions et les partenaires politiques</li> <li>Transmission d'informations</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Qualité des échanges</li> <li>Implication et participation</li> <li>Réalisations concrètes</li> </ul> |

## Accompagner les Jeunes

| Objectifs   | Partenaires  | Moyens   | Critères d'évaluation   |
|---|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à la mise en relation des jeunes avec les actions communautaires qui leur sont dédiées</li> <li>- Contribuer à la continuité éducative tout au long de la jeunesse</li> <li>- Adapter le projet d'animation Jeunesse à la législation des Accueils Collectifs de Mineurs</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Jeunes</li> <li>Quimper Communauté</li> <li>Service Prévention de Massé-Trévidy</li> <li>Mission locales</li> <li>MPT Quimpéroises</li> <li>Associations locales</li> <li>DDCS</li> <li>Communes</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Groupes de travail</li> <li>Réunions</li> <li>Animation à partir des Espaces Jeunes</li> <li>Transmission d'informations</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Prise en compte du territoire péri-urbain</li> <li>réalisations mises en œuvre sur l'ensemble du territoire</li> <li>Prise en compte des jeunes dans leur globalité</li> <li>Obtention de l'agrément Accueil Collectif de Mineurs</li> </ul> |

**Améliorer l'accessibilité aux activités socio-éducatives**

| Objectifs  | Partenaires  | Moyens   | Evaluation   |
|--|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir des tarifs modulés en fonction des revenus des participants</li> <li>- Rechercher la plus grande équité pour toutes les catégories des participants</li> <li>- Préserver l'équilibre financier de la structure</li> </ul> | <p>Quimper Communauté</p> <p>Communes</p> <p>CAF</p> | <p>Groupe de travail</p> <p>Information en direction des usagers</p> <p>Grille tarifaire</p> | <p>Evolution du nombre d'adhérents</p> <p>Evolution de la typologie des adhérents</p> <p>Mixité socio-économique</p> <p>Equilibre budgétaire</p> |

## Conclusion

Alors voilà, nous avons fait le tour de l'arbre.

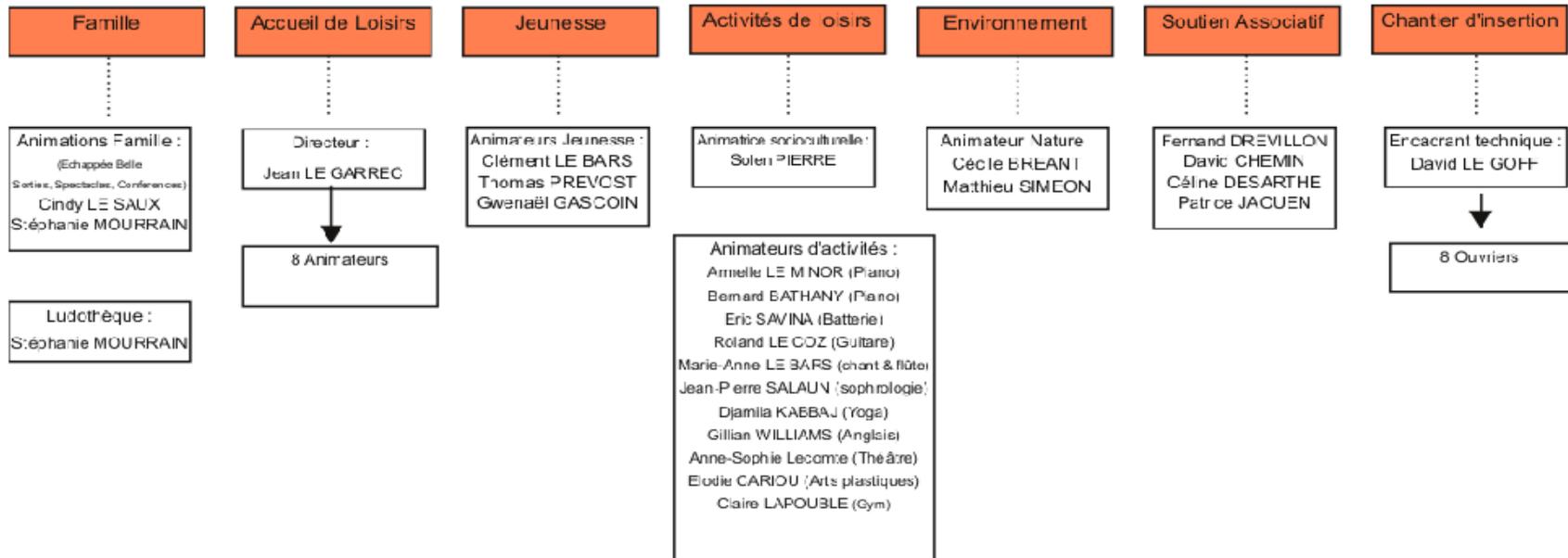
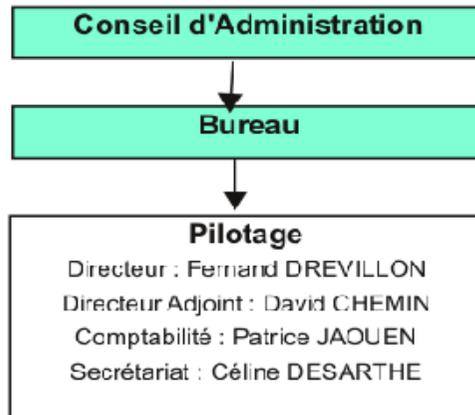
Il nous reste à mettre en œuvre ce qui est prévu  
et à nous adapter à l'imprévu, ou aux choix politiques futurs ...

Il nous reste à continuer d'être vigilants quant à l'évolution de ce territoire,  
à continuer de mobiliser et de mettre en lien,  
à œuvrer pour que le Centre Social continue d'être un pilier du développement local,  
pour qu'il influence positivement l'environnement social des habitants  
dans le sens d'une meilleure prise en compte de leurs réalités.

## Annexes

Organigramme

Composition du Conseil d'administration



**ULAMiR Centre Social E BRO GLAZIK**  
**Composition du Conseil d'Administration - 17 Mars 2012**

| <b>Nom</b>                  | <b><u>Adresse</u></b>     | <b><u>Commune</u></b> | <b><u>Téléphone</u></b>          | <b><u>Responsabilité</u></b>               |
|-----------------------------|---------------------------|-----------------------|----------------------------------|--|
| Mme Jacqueline PHILIPPE     | Kerlagat                  | 29180 Plogonnec       | 02 98 91 73 06                   | Représentant de Quimper<br>Communauté      |
| Mme Armelle HURUGUEN        | Conseil Général           | 29000 Quimper         | 02 98 53 79 43                   | Représentant de Quimper<br>Communauté      |
| Mme Armelle HURUGUEN        | Conseil Général           | 29000 Quimper         | 02 98 53 79 43                   | Conseiller Général<br>(Plomelin/Pluguffan) |
| M. Erwan LE FLOCH           | Mairie - 18 rue Berthelot | 29100 Douarnenez      | 02 98 76 24 08 (CG)              | Conseiller Général<br>(Guengat/Plogonnec)  |
| M. Michel CANEVET           | Kéroec                    | 29720 Plonéour        | 02 98 87 77 63                   | Conseiller Général<br>(Plonéis)            |
| M. Jean-Pierre BIERE        | Hent Kerouzien            | 29700 PLOMELIN        | 02 98 52 59 18                   | représ. Commune de Plomelin                |
| Mme Christiane VANLERBERGHE | 15 Kerrun Izella          | 29700 PLOMELIN        | 02 98 52 58 31                   | représ. Commune de Plomelin                |
| Mme Sylvie ROUX             | 12 Koad Ar Rojou          | 29700 PLOMELIN        | 02 98 53 77 62                   | représ. Commune de Plomelin                |
| Mme Gaëlle LE CAM           | 8 rue de la Fontaine      | 29700 PLUGUFFAN       | 02 98 94 35 07<br>06 70 27 35 94 | représ. Commune de Pluguffan               |
| M. Per PENNARUN             | 28 rue Vorc'h Laë         | 29700 Pluguffan       | 02 98 94 02 95                   | représ. Commune de Pluguffan               |
| Mme Angélique LE QUEAU      | Kervoalig                 | 29700 Pluguffan       | 06 30 46 76 87                   | représ. Commune de Pluguffan               |
| M. Joël BOTHOREL            | Pen Goyen                 | 29710 Plonéis         | 02 98 91 14 51                   | représ. Commune de Plonéis                 |
| M. Stéphane LE BOURDON      | Beg An Duchen             | 29710 Plonéis         | 02 98 91 05 39                   | représ. Commune de Plonéis                 |
| Mme Sylviane LE CORRE       | La Tour                   | 29180 Guengat         | 02 98 91 73 25                   | représ. Commune de Guengat                 |
| Mme Armelle LE BERRE        | Hameau de Park Hir        | 29180 Guengat         | 02 98 91 03 69                   | représ. Commune de Guengat                 |

|                           |                                  |                 |                                  |   |
|---------------------------|----------------------------------|-----------------|----------------------------------|---|
| M. Jean-Luc BEGOC         | 29 Lotissement des Genêts        | 29180 Plogonnec | 02 98 91 86 09<br>06 85 63 73 31 | représ. Commune de Plogonnec                    |
| M. Daniel PLOUZENNEC      | 20 Hent Ar Roz, St Albin         | 29180 Plogonnec | 02 98 91 83 52                   | représ. Commune de Plogonnec                    |
| Mme Martine CARIOU        | Kerguinou                        | 29180 Plogonnec | 02 98 73 52 70                   | représ. Commune de Plogonnec                    |
| Mme Annie LE QUEAU        | Kerlot                           | 29700 Plomelin  | 02 98 55 22 64                   | collège Club du 3ème Age                        |
| Mme Catherine ALLAIN      | 20 Hameau du Croezou             | 29180 Plogonnec | 02 98 91 82 94                   | collège APE                                     |
| Mme Josiane LE GUELAFF    | Kermarc'h                        | 29180 Guengat   | 02 98 91 05 18                   | collège des Clubs Sportifs                      |
| Mme Sylvie LE FLOC'H      | 18 Venelle des Ecureuils         | 29180 Plogonnec | 02 98 91 85 74                   | collège Loisirs enfants et ados                 |
| M. Jean René TREFLEZ      | Ar Roudou                        | 29700 Pluguffan | 02 98 94 03 54                   | collège culturel et artistique                  |
| M. Jean Loup THOMAS       | Kerharo                          | 29710 Plonéis   | 02 98 91 10 37                   | Collège comité des fêtes, Jumelage              |
| M. Gérard DURAND          | Le Croezou                       | 29180 Pogonnec  | 02 98 91 73 89                   | Collège comité des fêtes, Jumelage              |
| M. Guy CATANZANO          | ham Kerdavid 3 Kerdavid<br>Izela | 29700 Plomelin  | 06 8933 00 44                    | Collège « associations sociales et familiales » |
| Mme Anne-Marie KEROUREDAN | La Plaisance                     | 29180 Guengat   | 02 98 91 00 56<br>06 77 22 68 41 | Représentant des adhérents                      |
| M. Jean Jacques BONET     | Kergaben                         | 29710 Plonéis   | 02 98 91 00 44                   | Représentant des adhérents                      |
| M. André FAPPANI          | 42 rue Goarem Creis              | 29700 Pluguffan | 02 98 94 03 07                   | Représentant des adhérents                      |
| Mme Cathy TANGUY          | Rue des Genêts                   | 29180 Guengat   | 02 98 91 11 69                   | Représentante des adhérents                     |
| M. Emmanuel COLIN         | 9 rue Ar Stivell                 | 29700 Pluguffan | 02 98 57 72 02                   | Représentante des adhérents - A.L.              |